

Quel est le but de gouverner par ordonnance plutôt que de promulguer une loi ? L'objectif est d'aller plus vite dans l'appareil législatif. En effet, appliquer une ou des ordonnances nécessite au préalable de voter une loi d'habilitation réduisant le circuit législatif. Le texte ne passe pas en commission de travail et ne peut être amendé.

Trois étapes :

1 LA LOI D'HABILITATION

Le Gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, faire voter par le Parlement l'autorisation de prendre par voie d'ordonnances, pendant un délai fixé entre 12 et 15 mois, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. La loi d'habilitation doit suivre le processus classique d'adoption d'une loi, certains domaines en sont exclus (lois de finances, loi de financement de la sécurité sociale...).

3 LOI DE RATIFICATION DE LA/LESDITES ORDONNANCE(S)

Le projet de loi de ratification doit être déposé devant le Parlement avant la date fixée par la loi d'habilitation. Le projet de loi suit le processus de lecture et de vote au Parlement d'une loi classique.

Après la ratification de la loi, l'ordonnance devient de nature législative (ce qui signifie qu'elle ne peut être modifiée que par une loi).

Attention : si un projet de loi de ratification n'est pas déposé devant le Parlement avant la date fixée par la loi d'habilitation, l'ordonnance devient alors caduque.

2 ELABORATION ET PUBLICATION DE L'ORDONNANCE

Grandes étapes du processus d'adoption d'une ordonnance

L'ordonnance est prise en Conseil des ministres et signée par le Président de la République (promulgation de l'ordonnance et application immédiate).

L'ordonnance peut :

- transposer le droit européen (directives européennes)
- modifier des domaines touchant la loi
- rédiger la partie législative de codes (ex : code de la justice administrative, etc.)
- appliquer le droit métropolitain en outre-mer.

Attention : l'autorisation donnée par le Parlement produit effet jusqu'au terme prévu par la loi d'habilitation et n'est pas remise en cause par un changement de Gouvernement.

Tant qu'une ordonnance n'est pas ratifiée, elle a une valeur réglementaire. (voir point 3)

Que veut dire légiférer par ordonnance ?

Bon à savoir

Ordonnance du 24 mai 1945 relative au placement des travailleurs et du contrôle de l'emploi.

La première ordonnance de la V^e République concernait le maintien de l'ordre, à la sauvegarde de l'Etat, à la pacification et à l'administration de l'Algérie en juin 1960.

Dans le gouvernement de cohabitation sous la présidence Mitterrand, celui-ci refuse de signer des ordonnances de son premier ministre Chirac.

L'ordonnance de Juppé en 1996 portant modification de la Sécurité sociale : ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée.

Ordonnance technique : elle a pour but de faire de simple modification dans la législation française comme celle du 19 septembre 2000 qui convertit en euros les montants en francs.

Les ordonnances en chiffres

Année	Nombre d'ordonnances publiées	Nombre d'ordonnances ratifiées
1984-2003	155	98
2004	52	62
2005	83	8
2006	24	20
2007	15	43
2008	27	9
2009	46	68
2010	25	29
2011	38	14
2012	32	28
2013	21	26
Total	518	405

Taux de ratification au 31 décembre 2013 : 78,1 %.

Le nombre d'ordonnances peut être plus important certaines années car la Constitution permet de valider des ordonnances d'années précédentes.